



**SITE DE TRI, TRANSIT,  
REGROUPEMENT ET  
TRAITEMENT DE DÉCHETS  
D'ACTIVITES  
ECONOMIQUES**

Commune de Béville-le-Comte  
Département d'Eure-et-Loir (28)

**Dossier de demande d'autorisation  
environnementale**

**Résumé non technique  
de l'Étude de Dangers**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
Contexte du projet.....	3
<b>CADRE DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
Localisation du site.....	4
Environnement du site.....	5
Présentation des installations.....	6
<b>ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES.....</b>	<b>7</b>
Potentiels de dangers des produits présents.....	7
Potentiels de dangers liés aux activités et aux utilités.....	8
Réduction des potentiels de dangers.....	9
Risques d'agressions externes.....	10
<b>ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES.....</b>	<b>11</b>
Évaluation de l'intensité des phénomènes dangereux.....	11
Acceptabilité des scénarii.....	14
<b>MOYENS DE PREVENTION ET D'INTERVENTION.....</b>	<b>15</b>
Moyens de prévention.....	15
Moyens d'intervention.....	15

## CONTEXTE DU PROJET

La société CHIMIREC CDS exploite un établissement sur la commune de Béville-le-Comte dans le département d'Eure-et-Loir. L'établissement, spécialisé dans la collecte, le tri, le regroupement, le transit et le traitement de déchets d'activités économiques, relève du régime de l'autorisation d'exploiter au titre des rubriques 2718, 2790, 2791 et 3550 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

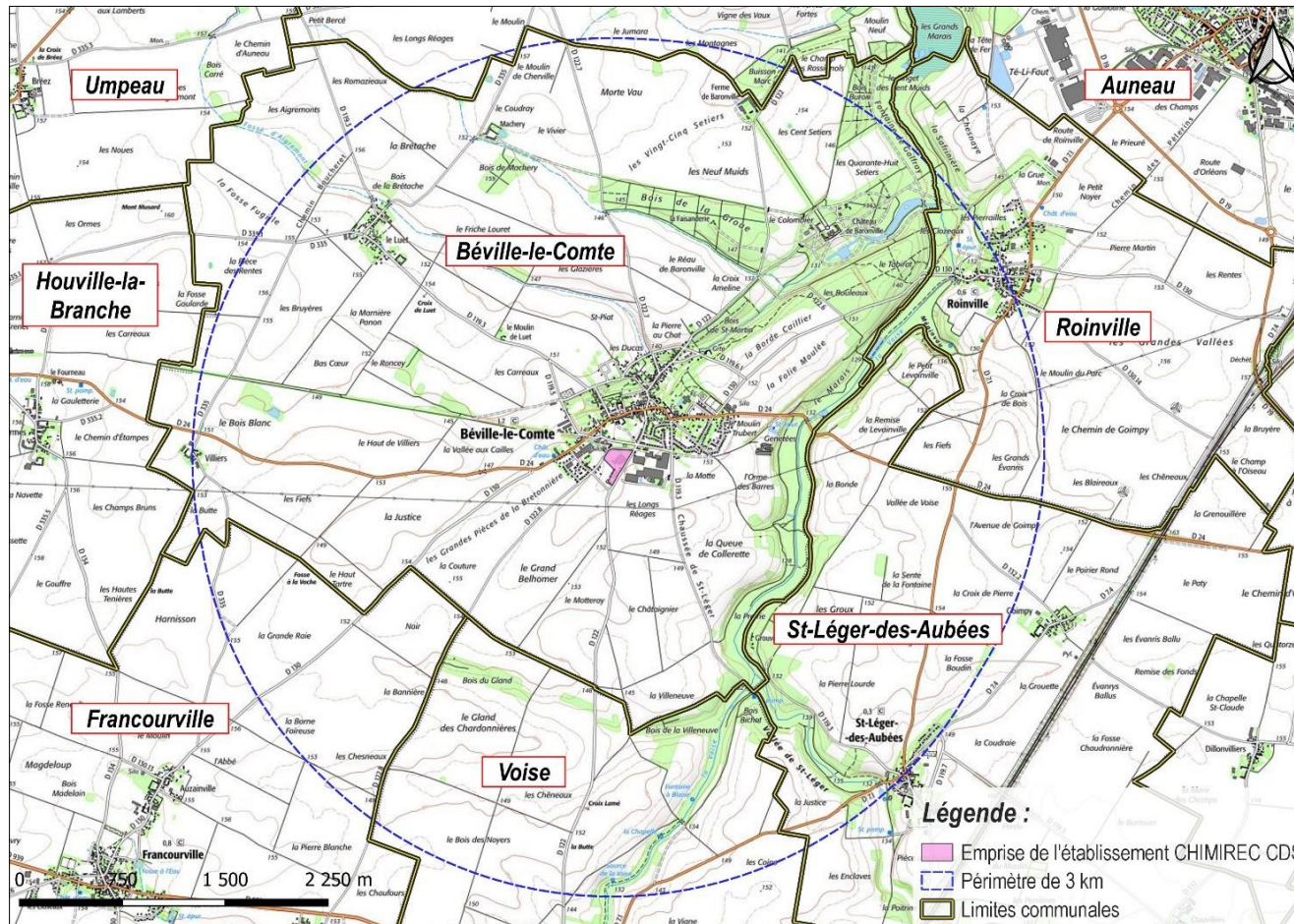
Dans le cadre de son développement, la société souhaite étendre ses capacités de regroupement et stockage pour certaines typologies de déchets d'activités économiques et démarrer une activité de déconditionnement et de broyage de produits finis. Le démarrage de ces activités va s'accompagner d'une réorganisation de l'aménagement du site et d'un accroissement des capacités de stockage de déchets vrac et conditionnés. Cet accroissement de capacités sollicité étant supérieur au seuil de l'autorisation pour la rubrique 3550, le projet porté par l'exploitant est soumis à évaluation environnementale.

Le projet nécessite donc le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement.

# CADRE DU PROJET

## LOCALISATION DU SITE

L'établissement CHIMIREC CDS est implanté la commune de Béville-le-Comte en périphérie Sud du territoire communal. L'emprise ICPE totale du site s'élève à 25 957 m<sup>2</sup>, répartis sur plusieurs parcelles de la section cadastrale ZK de la commune de Béville-le-Comte. La commune est bien desservie puisqu'elle bénéficie d'axes routiers structurants, comme la RD24 qui permet de rejoindre les autoroutes A10 et A11.



## CADRE DU PROJET

### ENVIRONNEMENT DU SITE

Les parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS sont localisées au sein d'une zone comptant plusieurs entreprises, pour autant, quelques habitations sont localisées à proximité. Les habitations les plus proches du site sont les suivantes :

- au Nord-Est, le long de la rue Jean Moulin (A), soit à environ 15 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement,
- au Sud-Ouest, le long de la rue d'Encherville (B), soit à environ 60 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement,
- au Nord, le long de l'avenue de la Gare (C), soit à environ 70 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement.

En ce qui concerne le voisinage de l'établissement ce dernier est entouré par les occupations suivantes :

- au Nord, la rue d'Encherville (RD122.8), puis un terrain abritant un terrain multisport,
- à l'Ouest, la rue d'Encherville (RD122.8), puis l'entreprise de menuiserie BOIDRAS et des parcelles agricoles,
- à l'Est, la rue Jean Moulin (RD122), puis les entrepôts des entreprises BML et ID LOGISTICS spécialisées dans le secteur de la logistique,
- au Sud, une parcelle agricole, puis des habitations.



Proches abords de l'établissement CHIMIREC CDS

Société CHIMIREC CDS

20 rue Jean Moulin – Commune de Béville-le-Comte (28)

Dossier de demande d'autorisation environnementale

**RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS**

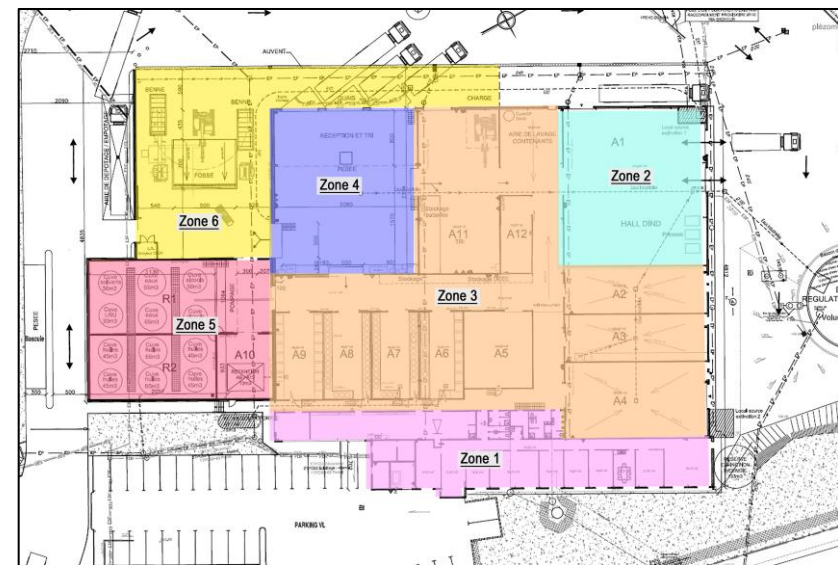
## PRESENTATION DES INSTALLATIONS

La demande concerne ainsi principalement l'accroissement des capacités de regroupement et de stockage d'un établissement dédié aux activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques, sur la commune de Béville-le-Comte. Cet accroissement de capacité sera accompagné de l'extension du bâtiment d'exploitation de l'établissement et la mise en place d'aménagements extérieurs. L'établissement de la société CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte sera, en situation future, doté des installations suivantes :

- Un bâtiment principal d'exploitation, comptant :
  - o la zone 1 (660 m<sup>2</sup>) abritant l'ensemble des activités administratives de l'établissement, avec notamment : le bureau d'accueil, des bureaux et locaux sociaux, les vestiaires du personnel, une échantillothèque et le laboratoire du site ;
  - o la zone 2 (460 m<sup>2</sup>) dédiée, au stockage de déchets non-dangereux conditionnés et à la préparation des déchets à expédier vers les exutoires de traitement ;
  - o la zone 3 (1 800 m<sup>2</sup>) comprenant un ensemble d'alvéoles dédiées au stockage temporaire des déchets conditionnés ;
  - o la zone 4 (510 m<sup>2</sup>) dédiée, au déchargement, à la réception et au tri des déchets conditionnés ;
  - o la zone 5 (520 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée au stockage des déchets liquides vrac et au stockage temporaire de solvants non-chlorés conditionnés ;
  - o la zone 6 (525 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée à la massification de certaines typologies de déchets solides.
- Un bâtiment dédié au stockage des contenants vides et à la préparation des départs tournée (450 m<sup>2</sup>) ;
- Une alvéole extérieure dite « Bunker A13 » dédiée au stockage de piles en mélange (dont lithium) (45 m<sup>2</sup>), aménagée dans le cadre du projet.

Ces installations sont complétées par des aménagements extérieurs :

- des zones de circulation ;
- un pont-bascule ;
- des ouvrages de gestion des eaux ;
- une réserve incendie ;
- des zones de stockage extérieures ;
- des espaces verts en limite de site.



# ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

## POTENTIELS DE DANGERS DES PRODUITS PRESENTS

L'établissement CHIMIREC CDS est et restera susceptible d'accueillir des déchets divers, présentant une ou plusieurs des caractéristiques de dangers suivantes : inflammabilité, toxicité, réactivité, corrosivité ou solubilité. En situation future, il est possible d'identifier les familles de déchets suivantes, qui sont susceptibles de transiter au sein du site (liste non exhaustive) :

- matières premières dangereuses,
- produits finis,
- emballages et matériaux souillés,
- filtres à huile ou à carburant usagés,
- eaux souillées,
- déchets inflammables et solvants,
- huiles usagées,
- aérosols,
- liquides de refroidissement usagés,
- déchets pâteux,
- acides et bases
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- papiers/cartons,
- batteries et piles,
- déchets de produits phytosanitaires et déchets spécifiques en petits conditionnements,
- déchets de laboratoire,
- autres déchets non combustibles et non dangereux (pare-brise, métaux).

Les déchets sont et resteront réceptionnés sous forme vrac ou conditionnée. Les contenants sont des produits combustibles, pouvant présenter également un risque d'incendie. Le stockage des déchets au sein d'alvéoles, associés à des dispositifs de rétention adaptés, à chaque famille permet d'écarter le risque d'incompatibilité entre certains produits.

Les principaux dangers associés aux produits présents sur le site sont ainsi les suivants :

- l'incendie de déchets inflammables ou combustibles,
- l'émission de fumées toxiques générées par un incendie,
- l'explosion de vapeurs inflammables.

# ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

## POTENTIELS DE DANGERS LIES AUX ACTIVITES ET AUX UTILITES

Les activités de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, consistent en la réception, le tri, le regroupement, le traitement et le stockage temporaire de déchets d'activités économiques. Les déchets resteront réceptionnés sur le site en vrac ou conditionné.

Les déchets conditionnés resteront triés et regroupés par catégorie de déchets, puis entreposés au sein d'alvéoles de stockage (sur des rétentions distinctes) ou de zones dédiées à chacune des familles de déchets, permettant ainsi d'écarter le risque d'incompatibilité. Les déchets conditionnés peuvent faire l'objet d'opérations de regroupement en cuves ou en GRV pour les déchets liquides ou en bacs ou caisses palettes pour les déchets solides. Les opérations de regroupement et de pompage des déchets inflammables resteront réalisées sous la conduite de personnel formé au niveau d'une zone dédiée à cet effet.

Une aire de dépotage/empotage permettra aux camions-citernes de dépoter les déchets liquides vrac au sein de cuves dédiées. Ces cuves seront installées au sein des rétentions correctement dimensionnées au sein de la zone 5. L'aire de dépotage/empotage sera associée à une rétention déportée de 30 m<sup>3</sup> dont la capacité permettra de contenir l'intégralité d'une citerne de camion.

Le site restera également doté d'une aire de lavage de contenants vides permettant leur réutilisation, les contenants qui ne peuvent être réutilisés seront quant eux massifiés par l'intermédiaire d'un des deux déchiqueteurs qui seront, en situation future, déplacés au sein de la zone 6 du bâtiment.

Concernant les utilités du site, l'eau est et restera utilisée pour les besoins sanitaires du personnel, le lavage des contenants vides, le nettoyage des locaux et des installations et pour l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie. Il est à noter que les opérations de lavage des contenants sont et resteront, en grande majorité, réalisées par des dispositifs de récupération des eaux pluviales de toiture.

Concernant l'alimentation énergétique de l'établissement, l'ensemble des équipements de l'établissement fonctionnent à l'électricité. Les engins de manutention étant alimentés à l'électricité, aucun stockage de carburants n'est réalisé au sein de l'établissement CHIMIREC CDS. Les engins peuvent être rechargés au niveau du parking dédié au stationnement des poids-lourds de la société et à l'entreposage des bennes ou au sein du bâtiment au niveau d'une zone dédiée correctement ventilée.



# ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

## REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

L'analyse des potentiels de dangers met en évidence les risques présentés par certains déchets présents sur le site (caractère combustible, inflammable, etc.).

A noter que, la réception, le regroupement et le stockage temporaire de déchets est la principale activité du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Les activités de traitement de déchets par déchiquetage et de déconditionnement de produits finis ne représenteront, en effet, qu'une part relative des activités de l'établissement. Ainsi toute substitution de ces produits ne peut être envisagée. Néanmoins, une attention particulière est et restera portée aux analyses effectuées dans le cadre de l'admission des déchets sur le site. Certains déchets resteront ainsi interdits sur le site (produits radioactifs, produits explosifs, déchets d'activités de soins à risques infectieux).

Les déchets stockés sur le site resteront répartis au sein d'alvéoles, de cuves, ou de bennes distinctes, afin de prévenir le risque de réaction incompatible. De plus, le site, dans sa configuration actuelle comme future, ne reçoit pas de produits instables dans les conditions de température ambiante.

Les déchets conditionnés sont et resteront stockés dans des emballages unitaires n'excédant pas 1 m<sup>3</sup>. Ceci, couplé au fait que les déchets conditionnés resteront répartis au sein de plusieurs alvéoles de stockage, permet de limiter les quantités de déchets mises en œuvre dans chacune de ces zones. A l'identique, les déchets réceptionnés et stockés en vrac bénéficient de zones de stockage dédiées et font l'objet d'opérations de tri ou d'analyses avant toute étape de regroupement.

En situation actuelle comme future, le site disposera de rétentions adaptées au niveau des emplacements de stockage des déchets (au niveau des cuves, des alvéoles dédiées au stockage de déchets liquides, des aires de dépotage, etc.) et au niveau global grâce au bassin étanche de l'établissement associé à une pompe de relevage asservie à un dispositif de détection de niveau (poire).

# ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

## RISQUES D'AGRESSIONS EXTERNES

Les principales causes d'agressions externes sont liées aux risques naturels et aux risques liés aux activités humaines.

Les événements naturels tels que les conditions météorologiques extrêmes, les séismes, les inondations et les glissements de terrain sont suffisamment rares au niveau des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS pour ne pas être retenus en tant qu'événements initiateurs.

De plus, les installations existantes comme futures composant l'établissement CHIMIREC CDS resteront protégées contre les effets directs et indirects de la foudre. Une Analyse du Risque Foudre, complétée par une Etude Technique Foudre, ont en effet été réalisées à l'échelle des installations composant l'établissement dans sa configuration future. Les éventuels travaux de mise en conformité seront réalisés avant la mise en exploitation des aménagements projetés.

Concernant les risques liés aux actes de malveillance, le site, qui est gardienné, est et restera clôturé sur l'ensemble de son périmètre ICPE et les accès resteront fermés par le biais de portails. Le site est et restera sous vidéosurveillance et alarme anti-intrusion.

Aucune installation industrielle ou voie de communication externe n'est susceptible d'engendrer des effets liés à des phénomènes dangereux sur le site de la société CHIMIREC CDS. En effet, compte tenu des installations et sociétés localisées à proximité immédiate de l'établissement et de leurs activités, le risque d'effets dominos relatif à un potentiel incident sur une de ces installations est considéré comme faible.

# ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES

## ÉVALUATION DE L'INTENSITE DES PHENOMENES DANGEREUX

Une Analyse Préliminaire des Risques (APR) associée à l'exploitation du site, dans sa configuration future, a été réalisée pour l'ensemble des activités et des produits. Cette analyse a conduit à l'identification de plusieurs phénomènes dangereux.

Les phénomènes dangereux susceptibles de générer des effets importants ont été modélisés à l'aide de logiciels de calculs afin d'en évaluer l'intensité et la potentielle gravité vis-à-vis de l'environnement du site.

Les principaux phénomènes étudiés sont :

- l'incendie des alvéoles de stockage des déchets conditionnés,
- l'incendie des rétentions des cuves accueillant des déchets vrac combustibles ou inflammables (feu de nappe),
- l'incendie de la fosse de réceptions des EMS,
- l'incendie au niveau des bennes de stockage,
- l'incendie du stockage des contenants vides,
- l'explosion d'un nuage de vapeurs inflammables au sein d'une alvéole dédiée au stockage de déchets inflammables,
- l'émission de fumées toxiques d'incendie.

Les modélisations des phénomènes dangereux réalisées ont démontré que l'ensemble des effets générés seraient contenus au sein des limites du périmètre ICPE de l'établissement.

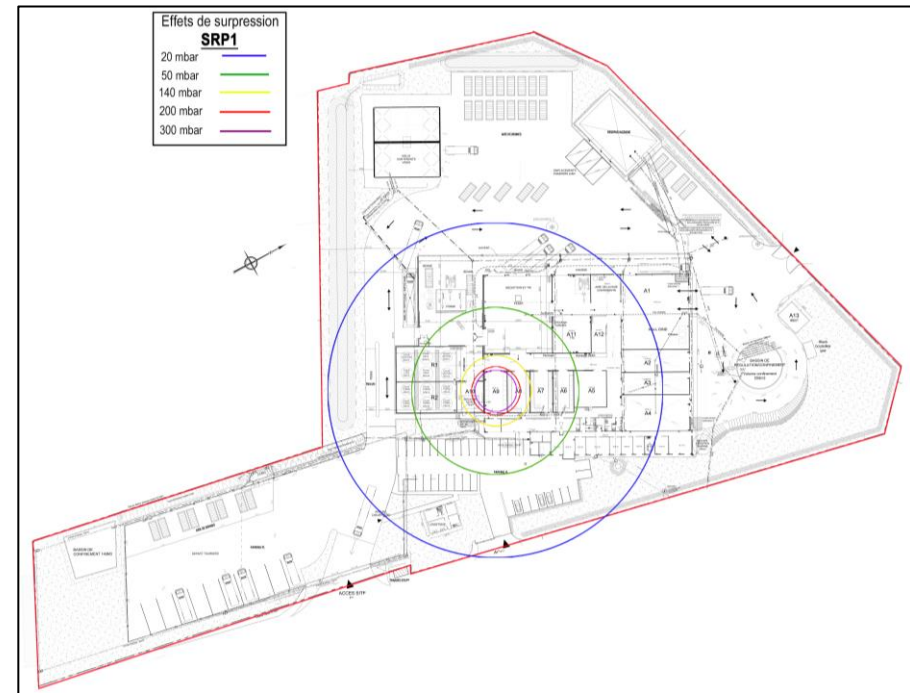
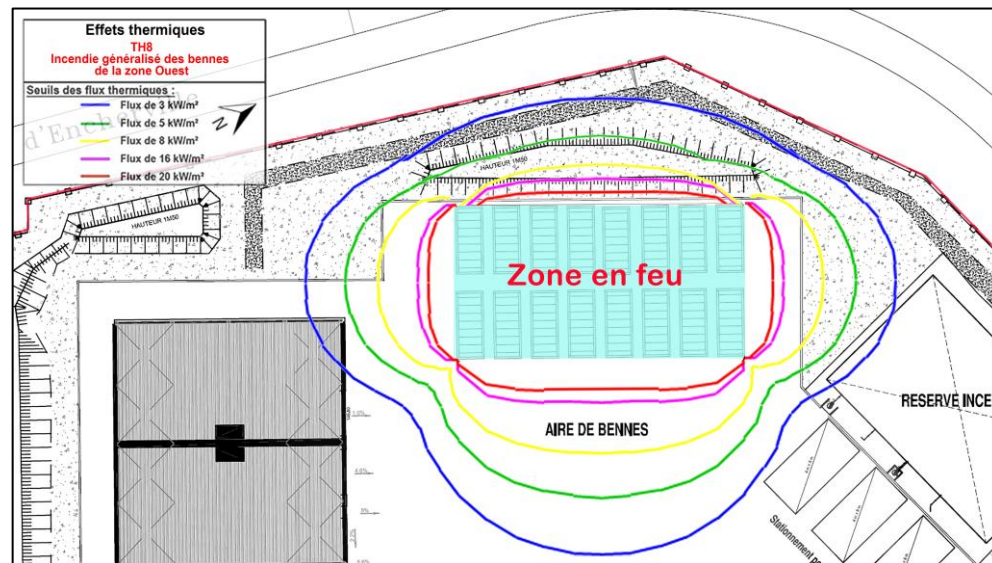
Seuls des effets susceptibles de générer des bris de vitres, du fait de l'explosion de vapeurs inflammables au sein de l'alvéole A9 ou A10 dédiées au stockage des déchets inflammables, pourraient être ressentis hors des limites du périmètre ICPE. Ce seuil serait susceptible d'impacter la rue Jean Moulin qui dessert l'établissement CHIMIREC CDS ainsi que, dans le cas de l'explosion de l'alvéole A10, la parcelle agricole située au Sud du site. Ce type d'effet n'est pas considéré comme irréversible ou létal, de plus, la survenue d'un tel évènement, à ce niveau d'intensité, peut être considérée comme très improbable.

Enfin, les émissions de fumées toxiques générées par un incendie au sein de l'alvéole dédiée au stockage des déchets de produits phytosanitaires et des déchets halogénés seraient susceptibles de sortir des limites de site ; cependant, au vu de la hauteur atteinte par les fumées, aucune personne ne serait atteinte par de tels phénomènes. L'étude de ce scénario a notamment permis de garantir que les habitations et bâtiments industriels du secteur ne serait pas impactés, ni survolés, par les effets toxiques liés aux fumées incendie.

## ÉVALUATION DE L'INTENSITE DES PHENOMENES DANGEREUX

Les figures suivantes présentent des représentations cartographiques des effets générés par certains des scénarii accidentels étudiés dans le cadre de l'élaboration de l'étude de dangers composant la troisième partie du dossier de demande d'autorisation environnementale.

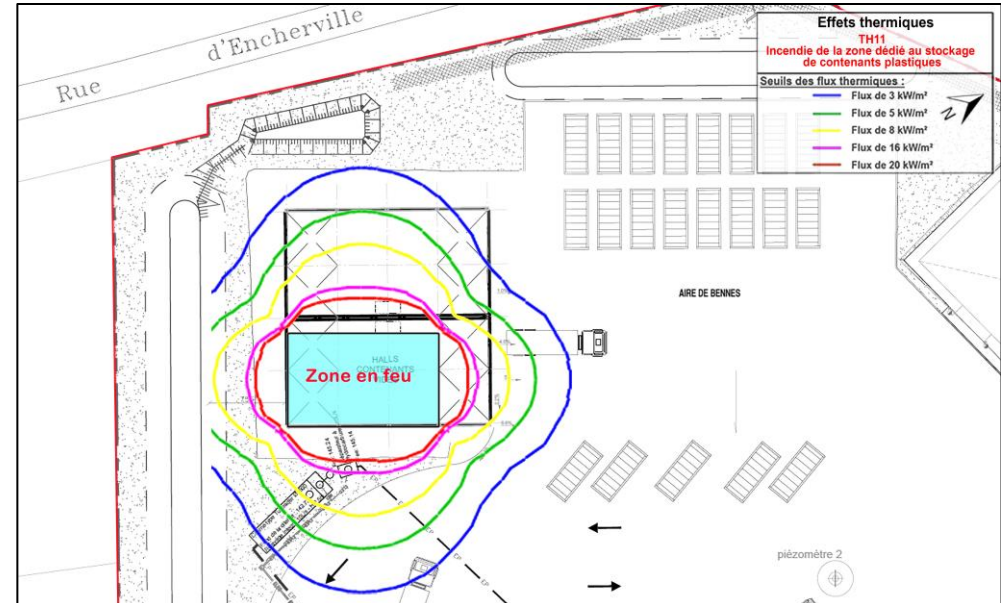
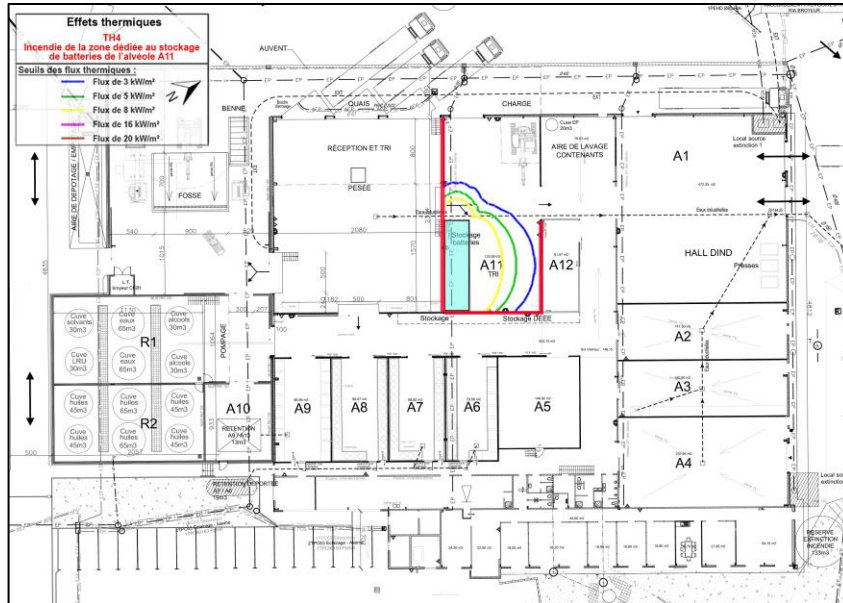
A noter que l'intégralité des scénarii étudiés ont été représentés graphiquement, ils sont tous présentés dans le dossier.



Incendie généralisé des bennes de la zone Ouest (à gauche) / Explosion d'un nuage de vapeurs inflammables au sein de l'alvéole A9 (à droite)

# ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES

## ÉVALUATION DE L'INTENSITE DES PHENOMENES DANGEREUX



Incendie de la zone de stockage dédiée aux batteries (à gauche) / Incendie de la zone dédiée au stockage de contenants vides (à droite)

# ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES

## ACCEPTABILITE DES SCENARI

Une grille de criticité mettant en relation la gravité et la probabilité d'occurrence de chacun des phénomènes dangereux permet de caractériser l'événement et son acceptabilité. Un événement suffisamment rare ou dont la gravité est faible est qualifié d'acceptable.

Gravité sur les personnes exposées au risque	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E « extrêmement improbable »	D « très improbable »	C « improbable »	B « probable »	A « courant »
Désastreux	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2	NON rang 3	NON rang 4
Catastrophique	MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2	NON rang 3
Important	MMR rang 1	MMR rang	MMR rang 2	NON rang 1	NON rang 2
Sérieux	Acceptable	Acceptable	MMR rang 1	MMR rang 2	NON rang 1
Modéré	Acceptable	Acceptable	Acceptable	Acceptable	MMR rang 1

Avec : MMR : Mesure de maîtrise des risques / Niveau de MMR dégressif de 4 à 1.

Il ressort de cette étude qu'aucun scénario accidentel ne nécessite d'être positionné au sein de la grille d'évaluation de l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 qui vise à fournir une indication sur la compatibilité de l'établissement avec son environnement. En effet, aucun des scénarios accidentels étudiés au sein de l'étude de dangers n'est susceptible de présenter des effets irréversibles ou létaux sortant du périmètre ICPE de l'établissement.

Ainsi, les conditions d'exploitation envisagées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration future, seront compatibles avec son environnement.

# MOYENS DE PREVENTION ET D'INTERVENTION

## MOYENS DE PREVENTION

Le risque d'incendie est, de manière générale, minimisé via les règles et procédures d'exploitation (interdiction de fumer, contrôle périodique des installations électriques, interdiction d'allumer des appareils à feu nu, obligation d'un permis feu pour tout travail par point chaud). Ces mesures constituent des mesures organisationnelles préventives et sont prises en compte au sein de l'évaluation de la probabilité d'occurrence des événements initiateurs de phénomènes dangereux.

Le risque d'accident de circulation entre des poids-lourds est et restera minimisé par un plan et des règles de circulation ainsi qu'une vitesse de circulation limitée au sein de l'établissement. Des allées de circulation sont et resteront dédiées aux poids-lourds et maintenues libres. L'ensemble du site est et restera protégé contre les effets directs et indirects de la foudre. Les équipements électriques resteront conformes à la réglementation, contrôlés et entretenus régulièrement.

Des barrières de sécurité sont et seront mises en place au sein de l'établissement de manière à limiter la gravité et/ou la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux :

- des parois REI 120 ou des murs REI 120, couplés à des portes coupe-feu 2 heures, sont et seront mis en place pour former les alvéoles de stockage et séparer certaines zones du bâtiment d'exploitation. Des couvertures coupe-feu équipent la majorité des alvéoles permettant de limiter les effets thermiques générés par un éventuel incendie,
- des dispositifs d'extinction automatique sont et resteront associés aux équipements et installations dédiés à la massification de certaines typologies de déchets solides. Des dispositifs d'extinction automatique (mousse) seront installés au sein des alvéoles A2, A3, A4, A7, A9 et A10, ainsi que des couronnes d'arrosage au niveau des cuves dédiées au stockage de déchets inflammables,
- toutes les zones du bâtiment sont et seront équipées de systèmes de détection incendie adaptés aux risques en fonction des zones à couvrir (flamme, fumée, ou multi-ponctuel de type VESDA) permettant de détecter un éventuel départ de feu,
- le personnel est et restera formé pour intervenir en cas d'épandage de produits ou de départ de feu.

## MOYENS D'INTERVENTION

À l'instar des installations existantes, les deux nouvelles zones projetées au sein de l'extension prévue seront dotées d'extincteurs en nombre suffisant et selon les règles d'usage. De plus, ces dernières seront également équipées de Robinets d'Incendie Armés (RIA) et de Postes d'Incendie Additivés (PIA) qui permettent une lutte rapide contre l'incendie en attendant que des moyens plus puissants soient mis en œuvre par les services de secours extérieurs.

En complément des poteaux incendie présents à proximité de l'établissement CHIMIREC CDS, le site est et restera doté d'une réserve d'eau incendie de 360 m<sup>3</sup>, laissée à la disposition des services d'incendie et de secours. Cette réserve permet également d'alimenter les RIA, PIA du site ainsi que les dispositifs d'extinction automatique associés aux installations dédiées à la massification de certains déchets solides. Concernant la rétention des eaux d'extinction incendie, le périmètre ICPE de l'établissement restera associé à des ouvrages de confinement étanches convenablement dimensionnés au regard des besoins en rétention calculés. À cela viennent s'ajouter les rétentions propres à chacune des installations (rétentions des cuves, réseaux...).